

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**Déposé / Reçu le****04 SEP. 2024**au greffe du ^{Greffier} Tribunal de l'entreprise
franconhove de BruxellesN° d'entreprise : **0830 430 559**

Nom

(en entier) : **ECONOCOM FINANCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 5 Boîte 14 - 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission Administrateur - Procuration**

(extrait des décisions unanimes écrites de l'actionnaire en date du 2 septembre 2024)

L'actionnaire prend acte de la démission de Monsieur Patrick van den Berg de son mandat d'administrateur et ceci avec effet à compter des présentes.

L'actionnaire décide de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chaque administrateur, pour l'exécution des résolutions qui précèdent, notamment faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire et (ii) donner pouvoirs à Madame Lydie Roulleaux, avec droit de substitution, ainsi qu'à BVBA Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, ayant son siège à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge, y compris signer et déposer les formulaires de publication, et de représenter la Société auprès des services du Registre des Personnes Morales et Associations, du Tribunal de l'Entreprise et du Guichet d'Entreprise, et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile afin de modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).